

DEMARCHES DES ENTREPRISES ET PLAN DE SIMPLIFICATION

A hand in a blue shirt points at a tablet displaying a 3D bar chart with seven bars of increasing height. The chart is rendered in white wireframe style against a blue background. The hand is positioned on the left side of the frame, with the index finger pointing towards the second bar from the left. The tablet is lying on a wooden surface.



Dans le cadre d'un plan dit de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels, le Gouvernement a lancé, depuis le début de l'année 2022, trois nouveaux sites Internet à destination des entreprises.

INFORMATION ET ORIENTATION

Objectif : Simplifier l'accès à l'information et aux démarches administratives relatives aux entreprises.

Ce portail prend la suite de l'ancien espace Professionnels et Entreprises du site internet Service-Public.fr.

 <https://entreprendre.service-public.fr>

CENTRALISATION DES FORMALITÉS

Objectif : Être un guichet unique pour les déclarations de création, de modification, de dépôt de documents et de cessation d'entreprise

Ce portail sera rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023.

 <https://formalites.entreprises.gouv.fr>

SIMPLIFICATION ET UNIFICATION DES DÉCLARATIONS ET PAIEMENTS

Objectif : Être un guichet unique pour les démarches sociales, fiscales et douanières (Impôts, URSSAF et Douane)

Ce portail comporte un tableau de bord et une messagerie sécurisée uniques.

 <https://portailpro.gouv.fr>

Bonne consultation !

Claudia Eyschen

Avocat au barreau de Laval
& Médiateur

Immeuble « Le Trèfle » - 34 place de la Gare
53000 Laval

www.eyschen-avocat.fr



CEy